Date de dépôt: 30 novembre 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Philippe Guénat : Le beurre, l'argent du beurre, et la Crémière en moins

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 17 novembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Si le désert avance généralement lentement, celui qui gagne notre centreville devient galopant et l'abandonne, dès 20h, à une vie fantomatique de plus en plus étrange et désolante pour un canton-ville qui affiche des ambitions de centre mondial dans quantité de domaines aussi importants les uns que les autres.

Le paysage des Rues Basses subit depuis trois à quatre ans des changements multiples qui en font une adresse réputée pour les commerces de « fringues » et de plus en plus d'enseignes de la finance internationale. Ils en arrivent à cannibaliser leur environnement en étouffant la diversité de l'offre commerciale par les prix spéculatifs qu'ils sont disposés à mettre pour s'emparer des bons emplacements.

Mais le déséquilibre entre l'implantation de ceux-ci et des commerces répondant à la satisfaction d'autres besoins, des commerces de bouche notamment, fait que la vie sociale - celle qui permet d'aller à la rencontre des autres sous le prétexte d'acheter une babiole en centre-ville ou d'en profiter pour casser une petite graine dans un restaurant abordable - s'en retire peu à peu et ne laisse place qu'à la fréquentation de ces lieux à des fins purement marchandes et professionnelles.

IUE 344-A 2/7

Tout dernièrement, la presse s'est fait l'écho d'une vente immobilière à une grande enseigne du commerce de vêtements. Une de plus !...

La conséquence de cette vente débouchera à nouveau sur la fermeture de deux restaurants, deux de moins : le Radar et la Crémière, installés de longue date à leurs adresses actuelles, bien connus des Genevois.

Ces deux établissements remplissaient non seulement des besoins de restauration indispensables et manifestement recherchés aux repas de midi mais aussi des besoins de retrouvailles entre habitués -parfois âgés-, lesquels pourraient bien ne plus trouver aussi régulièrement d'autres occasions de frayer conversation et de réchauffer leur appétit d'échanges et de société avant de retrouver une solitude pesante à domicile.

Le cœur d'une ville, c'est ce qui lui donne vie et envies, en laisser la disposition aux seuls propriétaires du foncier tend à réduire l'intérêt général à la gestion optimale et purement financière de patrimoines individuels; c'est socialement discutable dans l'immédiat et risqué à terme parce que l'on ne remédie pas à la désertification rampante en deux coups de cuillères à pot et parce qu'il faut des efforts souvent coûteux et laborieux pour rétablir la fréquentation populaire et la mixité sociale, la fidéliser et la pérenniser.

Le Mövenpick a disparu, une perte considérable pour l'animation des Rues-Basses; il laisse un grand vide de lieu de rencontres pour un public de résidents et de touristes, de toutes races, de toutes ethnies, de tous âges, de tous niveaux sociaux, bourse plutôt plate ou plutôt pleine, du petit déjeuner au dernier verre après le spectacle.

Si les établissements du Radar et de la Crémière sont moins réputés, moins « dans le vent », leur prochaine disparition donne tout de même le coup de grâce à l'intérêt nocturne que l'on peut trouver à flâner sans but dans l'artère la plus importante du centre-ville historique, rive gauche.

Certes, d'un côté, il y a la liberté de contracter et de vendre à qui bon vous semble et au mieux de vos intérêts patrimoniaux; certes, également, notre constitution fédérale protège la liberté de commerce et d'industrie et rien, à priori, ne peut contrarier un projet de « énième » ouverture d'un commerce de vêtements, mais l'ensemble a pour résultat indéniable la cannibalisation de certaines activités indispensables au bon ordonnancement de l'intérêt général qui, à ce point de perturbation, confine à l'intérêt public en ce que l'image de Genève -la Genève touristique, la Genève internationale, la Genève des conférences internationales- en souffre rudement.

3/7 IUE 344-A

Les compétences respectives de la Ville et de l'Etat -leur conflit éventuelne doivent pas justifier le renoncement et l'abstention de l'une ou de l'autre à toute intervention en se lançant dans un juridisme commode sur la portée de l'intérêt général, la notion de l'intérêt public et les conditions de sa mise en œuvre, car la population veut des actes : à midi, elle a faim et veut le choix des cuisines et des prix proposés, après le travail, elle veut le choix des lieux de rencontres pour l'apéritif, pendant la soirée, surtout en été, elle veut le choix des terrasses pour y rêvasser et, en fin de soirée, pour y prendre un dernier verre après le spectacle.

Ma question est donc la suivante :

Que comptent faire le Conseil d'Etat du canton et/ou le Conseil administratif de la Ville, si possible en concertation, pour enrayer ce phénomène, comptent-ils, après analyse de l'évolution récente des Rues-Basses, en tirer un train de mesures énergiques et volontaristes qui rende le centre-ville à l'attrait de la population et des touristes et réponde à leurs besoins quotidiens de restauration et de divertissements?

P.S. une interpellation identique est déposée simultanément par le groupe UDC au Conseil municipal

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

1. Préambule

En préambule, nous tenons à préciser que les actions du Conseil d'Etat - et plus particulièrement celles du département de l'économie et de la santé (DES) - ont pour objectifs le développement harmonieux de l'économie, la création et le maintien de l'emploi, la prospérité pérenne, ainsi que le soutien à une concurrence dynamique au sein du commerce genevois.

2. Les possibilités d'action du Conseil d'Etat

La marge de manœuvre du Conseil d'Etat dans ce domaine, en vertu de la liberté économique prévue dans la Constitution fédérale, consiste donc avant tout à agir sur les conditions-cadres de l'économie locale, afin d'offrir aux entreprises de notre canton le meilleur environnement possible. L'amélioration des conditions-cadres est une volonté constante de notre Conseil, afin de faciliter la vie des entreprises genevoises. Cette volonté se traduit actuellement par des actions en cours - très concrètes - de

IUE 344-A 4/7

simplifications administratives - notamment pour le commerce de proximité - afin que la vitalité et le dynamisme du commerce genevois soient un pôle d'attraction pour l'ensemble de notre région.

Cependant, et à l'inverse d'autres pays (notamment la France), nous ne pouvons pas intervenir dans l'aménagement commercial des entreprises désireuses de s'installer sur notre canton. Seules des considérations d'affectation des locaux ou de protection du patrimoine peuvent intervenir sur le territoire de notre canton. A titre d'exemple l'ex-département de l'aménagement, équipement et logement s'est opposé à l'installation d'un institut bancaire dans le quartier de Rive en lieu et place d'un café-restaurant installé de longue date et participant à l'animation du quartier. Cette affaire a été récemment tranchée par une décision du Tribunal Fédéral, en défaveur de la décision prise par l'administration genevoise.

Les moyens d'action à disposition du Conseil d'Etat, sont donc politiques, législatifs et administratifs.

3. Les objectifs de la politique menée par le Conseil d'Etat

Dans ce contexte, l'attractivité du centre-ville de Genève, ainsi que de ses quartiers périphériques, est une préoccupation constante et de longue date de notre Conseil. En effet, depuis une dizaine d'années, le département en charge de l'économie travaille à l'amélioration continue des conditions-cadres des entreprises du canton, et plus précisément du centre-ville et de ses commerces au sens large.

L'objectif est de dynamiser et de promouvoir le centre-ville comme un centre commercial à ciel ouvert, qui offrirait non seulement une mixité des activités, mais également des commerces de proximité, une accessibilité accrue et des lieux de restauration et d'animation de jour ainsi qu'en soirée.

Pour rappel, le commerce de détail représente 3300 entreprises et plus de 22000 emplois, c'est un des plus gros employeurs du canton, qui génère plus d'un milliard de chiffre d'affaire.

5/7 IUE 344-A

4. Les actions du DES

Le département de l'économie et de la santé a notamment réalisé ces dernières années les actions suivantes :

- l'aménagement des heures de fermeture des magasins, entre autres par l'instauration d'une ouverture nocturne des commerces le jeudi soir, jusqu'à 21h00 ;
- la libéralisation des heures d'ouverture des commerces considérés comme des entreprises familiales, afin de favoriser le commerce de proximité ;
- la mise en place d'un cadre législatif sous forme d'autorisations conditionnelles permettant l'organisation de manifestations et de fêtes de quartier avec la possibilité d'ouvrir les magasins jusqu'à 22h00;
- l'assouplissement de la législation sur l'utilisation du domaine public, afin de permettre plus d'animation, notamment en ce qui concerne les terrasses de cafés-restaurants (dimension et temps d'utilisation accrus).

L'ensemble de ces améliorations ont été réalisées en partenariat avec les associations professionnelles concernées et les syndicats d'employé-e-s.

Ces actions ont également permis aux partenaires sociaux de trouver un accord pour l'extension d'une convention collective cadre de travail (CCT) pour l'ensemble des entreprises du commerce de 2 employés et plus à partir de 2007; plus de 18'000 employé-e-s sont concernés. Des discussions sont également en cours pour modifier la loi actuelle sur les heures de fermeture des magasins.

5. Démarches à entreprendre dans le futur

Les axes essentiels à entreprendre et à soutenir pour la dynamisation et l'attractivité du centre-ville, ainsi que de ses quartiers périphériques, sont les suivants :

- accessibilité en transport public et en véhicule privé (parking visiteurs de proximité);
- mixité des activités (commerce, restauration, bureaux, industrie, magasins de luxe, etc.);
- valorisation de l'utilisation du domaine public ;
- aménagement des heures de fermeture des magasins ;
- harmonie entre le centre et la périphérie ;
- simplification des démarches administratives ;
- qualité de l'accueil urbain.

IUE 344-A 6/7

Dans le cadre des activités de restauration citées dans la présente interpellation urgente écrite, les chiffres de l'évolution du nombre d'établissements publics (cafés-restaurants) sur le territoire du canton et au centre-ville de 2001 à 2005 sont les suivants¹:

Pour le canton:

aujourd'hui: 1505 établissements

• *fin 2005* : 1490 établissements

• fin 2004 : 1435 établissements

• fin 2003: 1432 établissements

• fin 2002: 1313 établissements

• *fin 2001* : 1118 établissements.

Pour le centre ville :

• aujourd'hui : 767 établissements

• fin 2005: 752 établissements

• *fin 2004* : 736 établissements

• fin 2003: 726 établissements

• fin 2002 : 658 établissements

• fin 2001: 559 établissements.

Nous constatons donc que les cafés-restaurants sont en constante augmentation depuis 5 ans.

6. Le projet de City-Manager

Dans un objectif de simplification, de concertation et d'accélération des processus de réalisation en matière d'aménagement, de dynamisation et d'animation urbaine – sur mandat du Conseil d'Etat - le DES a élaboré un projet de City-Manager pour le centre-ville de Genève.

Il s'agit de mettre en place une structure issue d'un partenariat publicprivé. Elle a pour but la revitalisation des conditions-cadres du commerce pour un meilleur confort de ville.

¹ Source : registre des entreprises genevoises (reg - ocirt)

7/7 IUE 344-A

Ce projet est une réponse concrète et pragmatique à la volonté du Conseil d'Etat en matière de politique d'animation, de développement et de redynamisation du centre-ville. Cette nouvelle plateforme doit rassembler les acteurs des administrations cantonale et communale, ainsi que du privé (associations professionnelles et commerçants), afin de coordonner et activer les projets, orchestrer des actions communes, trouver des terrains d'entente et de développement.

Cette nouvelle démarche de "gestion collective de centre-ville" a été adoptée par nombre de villes en Europe, mais également en Suisse romande, dont tout récemment la Ville de Lausanne.

Ce projet, qui a rencontré l'accord de l'ensemble des partenaires du privé, a malheureusement reçu une fin de non-recevoir des autorités de la Ville de Genève. Le Conseil d'Etat se réjouit donc de savoir qu'elles seront, elles aussi, interpellées sur leurs projets et/ou actions concernant l'attractivité et le développement de la cité.

Quoi qu'il en soit, le Conseil d'Etat continuera à défendre l'ensemble des axes précités ; il les considère en effet comme fondamentaux dans le cadre de sa mission de soutien et d'aide au développement économique de notre canton. A cet égard, il convient en effet de rappeler que les enjeux sont considérables, que ce soit en matière d'emploi, de chiffre d'affaires (plus d'un milliard de francs à Genève) et de rentrées fiscales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Robert Hensler Le président : Pierre-François Unger